Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20261030-202610_73-DE

Commune de Plounéour-Brignogan-Plages
❖❖❖❖❖
Canton de LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202610.73

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-sept octobre, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-deux octobre de la même année, par Pierre ABAUTRET, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Frédérique BELLIER, Luc LE ROUX, Estelle DI SILVESTRO, André CAM, Marie-Pierre HAMON, Jean-Claude ROUDAUT, Pascal FRODEAU, Valérie SEVILLON, Fabien BUORS, Manon LUNVEN, Adrien MORVAN, Laurence CASSET, Olivier RONVEL, Mariannick LE MENN, Olivier COLIN-BARRAND, Patrice LELOUP, Laëtitia ESTERMANN, Jean-Cassien LORIDANT, Robert BOULAIS.

Excusée : Marie LE MERDY
Pouvoirs : Marie LE MERDY donne pouvoir à Marie-Pierre HAMON

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES EN RAISON DE LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier la délibération n° 202604-31 en date du 11 avril 2026, en raison de la démission de Madame Marylène SALOU de son mandat de conseillère municipale, conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « La composition de chaque commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ».

Considérant la proposition faite par la minorité lors de la réunion du 25 septembre 2026, réunissant Monsieur le Maire et les élus suivants : Patrice LELOUP, Jean-Cassien LORIDANT, Robert BOULAIS, et Laëtitia ESTERMANN, nouvelle élue et entrée dans ses fonctions par courrier du 17 septembre 2026, Monsieur le Maire propose une nouvelle composition des commissions municipales impactées par la démission de Madame Marylène SALOU, comme suit :

Commission Communication : 11 conseillers
Adrien MORVAN, Frédérique BELLIER, Laurence CASSET, Olivier COLIN-BARRAND, Manon LUNVEN, Mariannick LE MENN, Marie LE MERDY, Dominique PEDRON, Valérie SEVILLON, Jean-Cassien LORIDANT, Laëtitia ESTERMANN.

Commission Vie quotidienne, économie, tourisme, marché : 12 conseillers
Luc LE ROUX, Frédérique BELLIER, Fabien BUORS, Laurence CASSET, Olivier COLIN-BARRAND, Nathalie CORRE, Marie-Pierre HAMON, Dominique PEDRON, Olivier RONVEL, Jean-Claude ROUDAUT, Patrice LELOUP, Laëtitia ESTERMANN.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20261030-202610_73-DE

Commission Agriculture/Voirie/Réseaux/Espaces verts/Chemins / Mobilité : 12 conseillers
André CAM, Fabien BUORS, Olivier COLIN-BARRAND, Pascal FRODEAU, Marie-Pierre HAMON, Luc LE ROUX, Adrien MORVAN, Dominique PEDRON, Olivier RONVEL, Valérie SEVILLON, Robert BOULAIS, Laëtitia ESTERMANN.

Commission Littoral, Environnement et Bâtiments, Port communal : 8 conseillers
Dominique PEDRON, Olivier COLIN-BARRAND, Nathalie CORRE, Olivier RONVEL, Valérie SEVILLON, Luc LE ROUX, André CAM, Robert BOULAIS.

Rappel des autres commissions

Commission Enfance – Jeunesse – Ecole : 8 conseillers
Nathalie CORRE, Olivier COLIN-BARRAND, Laurence CASSET, Estelle DI SILVESTRO, Marie-Pierre HAMON, Marie LE MERDY, Jean-Claude ROUDAUT, Jean-Cassien LORIDANT.

Commission Culture, Animations et Associations culturelles : 13 conseillers
Frédérique BELLIER, Mariannick LE MENN, Adrien MORVAN, Manon LUNVEN, Marie LE MERDY, Pascal FRODEAU, Nathalie CORRE, Laurence CASSET, Luc LE ROUX, Valérie SEVILLON, Fabien BUORS, Patrice LELOUP, Robert BOULAIS.

Commission Aide à la population / CCAS / Police Municipale : 6 conseillers
Jean-Claude ROUDAUT, André CAM, Laurence CASSET, Estelle DI SILVESTRO, Marie-Pierre HAMON, Jean-Cassien LORIDANT.

Commission Sports, Manifestations et associations sportives : 5 conseillers
Pascal FRODEAU, Frédérique BELLIER, Fabien BUORS, André CAM, Robert BOULAIS.

Commission Finances / Marchés Publics / Subventions : 5 conseillers
Estelle DI SILVESTRO, Olivier COLIN-BARRAND, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Patrice LELOUP.

Commission Plénière* : Aménagement / Urbanisme / Projets majeurs : le Maire et l'ensemble des conseillers ** la commission plénière se déroule sans public, sans quorum strict et dispose d'un avis consultatif.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à ne pas recourir au vote par scrutin secret pour la modification des commissions municipales ;
- Approuve les modifications des commissions ;
- A ouvrir ces instances aux conseillers qui sont élus ce jour ;
- Dit cependant que seuls les conseillers élus aux commissions, auront un droit de vote,

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages
Le 27 octobre 2026
Le Maire
Pierre ABAUTRET

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES 29890

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.